



**RETURN BIDS TO:  
RETOURNER LES SOUMISSIONS À :**

Office of the Privacy Commissioner of Canada  
30 rue Victoria, Mailroom  
Gatineau, QC  
J8X 0A8

by e-mail to:

Procurement.Achats@priv.gc.ca

**BID SOLICITATION  
DEMANDE DE SOUMISSIONS**

The Bidder offers to provide to Canada the goods, services or both listed in the bid solicitation in accordance with the conditions set out in the bid solicitation and at the prices set out in the bid.

Le soumissionnaire offre de fournir au Canada les biens, services ou les deux énumérés dans la demande de soumissions aux conditions prévues dans la demande de soumissions et aux prix indiqués dans la soumission.

Solicitation No. - N° de la demande <b>2R008-17-0149</b>	Amendment No. - N° de modification
Solicitation closes - La demande prend fin at - à <b>10:00 am</b> on - le <b>2018-01-18</b>	File No. - N° de dossier



Date of Solicitation - Date de la demande <b>2017-12-07</b>	
Address inquiries to - Adresser toute demande de renseignements à : <b>Procurement.Achats@priv.gc.ca</b>	
Area code and Telephone No. Code régional et N° de téléphone	Facsimile No. N° de télécopieur
Destination <b>Office of the Privacy Commissioner of Canada 30 rue Victoria, Mailroom Gatineau, QC J8X 0A8</b>	

**Instructions:  
Municipal taxes are not applicable.**

Unless otherwise specified in the bid solicitation, all prices quoted must be net prices in Canadian funds including Canadian customs duties, excise taxes, and must be FOB, including all delivery charges to destination(s) as indicated. The amount for Applicable Taxes is to be shown as a separate item.

**Instructions:  
Les taxes municipales ne s'appliquent pas.**

Sauf indication contraire dans la demande de soumissions, tous les prix indiqués doivent être des prix nets, en dollars canadiens, comprennent les droits de douane canadiens, la taxe d'accise et doivent être FOB, y compris tous frais de livraison à la (aux) destination(s) indiquée(s). Le montant des taxes applicables doit apparaître séparément.

Delivery required - Livraison exigée	Delivery offered - Livraison proposée
Supplier Name and Address - Nom et adresse du fournisseur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of supplier (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur (caractère d'impression)	
Signature	Date



## **DEMANDE DE PROPOSITION**

**L'invitation no. 2R008-17-0149**

**L'acquisition des ordinateurs portables Dell Latitude 5480**

**Pour**

**Commissariat à la protection de la vie privée du Canada**



## **TABLE DES MATIÈRES**

### **PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

- 1.1 Exigences relatives à la sécurité
- 1.2 Énoncé des besoins
- 1.3 Compte rendu
- 1.4 Instructions, clauses et conditions uniformisée

### **PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES**

- 2.1 Présentation des soumissions
- 2.2 Demandes de renseignements - en période de soumission
- 2.3 Lois applicables

### **PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS**

Instructions pour la préparation des soumissions

### **PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

- 4.1 Procédures d'évaluation
- 4.2 Méthode de sélection

### **PARTIE 5 – ATTESTATIONS**

- 5.1 Attestations préalables à l'attribution du contrat
- 5.2 Dispositions relatives à l'intégrité – renseignements connexes
- 5.3 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

Attachement 1 a la partie 5 - Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat

### **PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

- 6.1 Exigences relatives à la sécurité
- 6.2 Énoncé du besoin
- 6.3 Clauses et conditions uniformisées
- 6.4 Durée du contrat
- 6.5 Responsables
- 6.6 Divulgence proactive des contrats avec les anciens fonctionnaires
- 6.7 Paiement
- 6.8 Taxes - entrepreneur établi à l'étranger
- 6.9 Instructions d'expédition - livraison à destination
- 6.10 Instructions relatives à la facturation
- 6.11 Attestations
- 6.12 Lois applicables
- 6.13 Ordre de priorité des documents
- 6.14 Inspection et acceptation

#### **Annexes :**

#### **Annex A - Énoncé des besoins**



## **PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **1.1 Exigences relatives la sécurité**

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### **1.2 Énoncé des besoins**

L'entrepreneur devra fournir les biens décrits à l'Annexe "A" ci-jointe, le tout conformément aux termes et conditions du présent Contrat.

### **1.3 Compte rendu**

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

### **1.4 Instructions, clauses et conditions uniformisées**

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Services publics et Approvisionnement Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2017-04-27) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

#### **Clauses du Guide des CCUA**

Clause du guide des CCUA B4024T (2017-07-01) Aucun produit de remplacement  
Clause du guide des CCUA D9002C (2007-11-30) Ensembles incomplets  
Clause du guide des CCUA B7500C (2006-06-16) Marchandises excédentaires  
Clause du guide des CCUA C3011T (2013-11-06) Fluctuation du taux de change



## **PARTIE 2 INSTRUCTIONS L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES**

### **2.1 Présentation des soumissions**

Les soumissions doivent être transmises électroniquement aux autorités contractantes du Commissariat à la protection de la vie privée du Canada au plus tard à la date et à l'heure indiquées à la page 1 de la demande de soumissions. Les offres transmises par télécopie ou livrées à l'Office ne seront pas acceptées.

### **2.2 Demandes de renseignements - en période de soumission**

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par courriel à l'autorité contractante au moins trois (3) jours calendrier avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Adresse courriel pour demandes: [Procurement.Achats@priv.gc.ca](mailto:Procurement.Achats@priv.gc.ca)

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

### **2.3 Lois applicables**

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur au Québec, Canada et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.



## **PARTIE 3 INSTRUCTIONS POUR LA PRPARATION DES SOUMISSIONS**

### **Instructions pour la préparation des soumissions**

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission par courriel en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique  
Section II : Soumission financière  
Section III : Attestations

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires utilisent un système de numérotation correspondant à la demande de soumissions et fournissent des documents en format PDF.

#### **Section I : Soumission technique**

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

La partie 4, Procédures d'évaluation et méthode de sélection, contient des instructions supplémentaires que les soumissionnaires devraient prendre en considération lorsqu'ils préparent leur soumission technique.

#### **Section II : Soumission financière**

- a. Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en dollars canadiens et en conformité avec le barème de prix détaillé à l'Annexe A: Énoncé des Besoins. Le montant total de la taxe sur les produits et services (TPS) ou de la taxe de vente harmonisée (TVH) doit être indiqué séparément, s'il y a lieu.
- b. Les soumissionnaires doivent soumettre leur (s) prix et (ou) tarif (s), les droits de douane et les taxes d'accise canadiens inclus, selon le cas, et la TPS ou la TVH exclue.
- c. Les soumissionnaires devraient inclure les renseignements suivants dans leur soumission financière:
  - 1) leur nom légal;
  - 2) Leur numéro d'entreprise d'approvisionnement (NEA); et
  - 3) Le nom de la personne-ressource (y compris l'adresse postale, les numéros de téléphone et de télécopieur et l'adresse électronique de cette personne) que le soumissionnaire a autorisé à communiquer avec le Canada en ce qui concerne :
    - leur offre; et
    - tout contrat pouvant résulter de leur offre.

#### **Section III : Attestations**

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.



## **PARTIE 4 PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

### **4.1 Procédures d'évaluation**

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

#### **4.1.1 Évaluation financière**

Aux fins de l'évaluation des soumissions et de la sélection des entrepreneurs seulement, le prix évalué d'une soumission sera déterminé conformément au barème de prix détaillé à l'annexe A: Énoncé des besoins.

### **4.2 Méthode de sélection**

Une soumission doit respecter toutes les exigences de la demande de soumissions pour être déclarée recevable. Pour tous les articles, la soumission recevable avec le prix le plus bas agrégée sera recommandée pour attribution d'un contrat unique.



## **PARTIE 5 – ATTESTATIONS**

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements connexes exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur à l'une de ses obligations prévues au contrat, s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission peut être déclarée non recevable, ou constituer un manquement aux termes du contrat.

### **5.1 Attestations préalables l'attribution du contrat**

Les attestations énumérées à la pièce jointe 1 de la partie 5, Attestations, doivent être remplies, signées et soumises avec la soumission, mais elles peuvent être fournies par la suite. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire d'un délai dans lequel fournir les renseignements. Le défaut de se conformer à la demande de l'autorité contractante et de fournir les attestations dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

### **5.2 Dispositions relatives à l'intégrité – renseignements connexes**

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Dispositions relatives à l'intégrité - soumission, des instructions uniformisées 2003. Les renseignements connexes, tel que requis aux dispositions relatives à l'intégrité, assisteront le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

### **5.3 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission**

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des «soumissionnaires admissibilité limitée» ([http://www.travail.gc.ca/fra/normes\\_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml](http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml)) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) - Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des «soumissionnaires admissibilité limitée» du PCF au moment de l'attribution du contrat.



## ATTACHMENT 1 A LA PARTIE 5 - ATTESTATIONS

### Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat

**Note aux soumissionnaires:** Les exigences de certification suivantes s'appliquent à cette demande de propositions.

**Les certifications doivent être complétées, signées et soumises avec la soumission, mais peuvent être soumises par la suite. Aucun contrat ne sera attribué avant que toutes les certifications aient été dûment signées.**

#### 1.0 Seule soumission reçue - support des prix

Si votre soumission est la seule reçue, vous devez, en vertu des Règlements sur les marchés de l'État, présenter avec votre proposition un document de soutien des prix contenant les renseignements suivants :

- a) la liste de prix la plus récente, indiquant l'escompte, en pourcentage, offert au ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux;
- b) paid invoices for like items (like quality and quantity) sold to other customers; or
- c) une ventilation des prix indiquant, s'il y a lieu, le coût de la main-d'oeuvre directe, des matières directes, des articles achetés, les frais généraux des services techniques et des installations, les frais généraux globaux et administratifs, les coûts de transport, les bénéfices, etc.

#### 2.0 Attestation

En soumettant une offre, le soumissionnaire certifie que les informations qu'il a soumises en réponse aux exigences ci-dessus sont exactes et complètes.

---

NOM DU REPRÉSENTANT

---

SIGNATURE

---

DATE



## **PARTIE 6 CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante. Le contrat ne doit pas être utilisé pour des livraisons dans une zone des Ententes sur les revendications territoriales globales (ERTG). Toutes les exigences relatives à la livraison à l'intérieur d'une ERTG doivent être traitées individuellement.

### **6.1 Exigences relatives à la sécurité**

Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### **6.2 Énoncé des besoins**

L'entrepreneur devra fournir les biens décrits à l'Annexe "A" ci-jointe, le tout conformément aux termes et conditions du présent Contrat.

### **6.3 Clauses et conditions uniformisées**

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/0>) publié par Services publics et Approvisionnement Canada.

#### **6.3.1 Conditions générales**

2030 (2016-04-04) Conditions générales - besoins plus complexes de biens  
4001 (15-04-01) Achat, location et maintenance de matériel  
4003 (10-08-16) Logiciels sous licence ; et  
4004 (2013-04-25) Services de maintenance et de soutien des logiciels sous licence s'appliquent au contrat et en font partie intégrante..

### **6.4 Durée du contrat**

#### **6.4.1 Date de livraison**

Tous les biens livrables détaillés à l'Annexe A seront reçus par le 15 mars 2018. (S.V.P. indiquer votre meilleure date de livraison en jours calendriers).

### **6.5 Responsables**

#### **6.5.1 Autorité contractante**

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom: **Jean Berard**  
Titre: **Agent d'Achats**  
Ministère: **Commissariat à la protection de la vie privée du Canada**  
Adresse: **30 rue Victoria, Gatineau, Québec J8X 0A8**  
Téléphone: **819) 994-5004**  
Courriel: **Procurement.Achats@priv.gc.ca**



L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

### 6.5.2 Responsable technique

Le responsable technique pour le contrat est : **Sera insérer au moment du contrat**

Le responsable technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

### 6.5.3 Représentant de l'entrepreneur (Sera insérer au moment du contrat)

Monsieur/Madame: \_\_\_\_\_  
Téléphone: \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_  
Courriel: \_\_\_\_\_

## 6.6 Divulgence proactive des contrats avec les anciens fonctionnaires

En fournissant des renseignements sur son statut d'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la Loi sur la pension de retraite de la fonction publique, l'entrepreneur a convenu que cette information sera communiquée sur les sites Web ministériels dans les rapports de divulgation proactive publiés, conformément à l'Avis sur la politique des marchés 2012-2 du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

## 6.7 Paiement

### 6.7.1 Base de paiement

Pour les travaux décrits à l'annexe A, Énoncé des besoins :

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix unitaires fermes en monnaie Canadienne précisés dans l'annexe A. Rendu droits acquittés (RDA) destination, selon les Incoterms 2000 et la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée est en sus, s'il y a lieu.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

### 6.7.2 Méthode de Paiement

Clause du guide des CCUA H1001C (2008-05-12) Paiements multiples



## **6.8 Taxes - entrepreneur établi à l'étranger**

Sauf indication contraire dans le contrat, le prix ne comprend aucune taxe fédérale d'accise, taxe locale ou d'état, de vente ou d'utilisation, aucune autre taxe de nature semblable, ni autre taxe canadienne, quelle qu'elle soit. Le prix comprend toutefois toutes les autres taxes. Si les travaux sont normalement assujettis à la taxe fédérale d'accise, le Canada fournira à l'entrepreneur, sur demande, un certificat d'exemption de ladite taxe fédérale d'accise sous la forme prescrite par les règlements fédéraux.

Le Canada fournira à l'entrepreneur les preuves d'exportation qui peuvent être demandées par les autorités fiscales. Si le Canada omettait de le faire, et qu'en conséquence l'entrepreneur doit payer la taxe fédérale d'accise, le Canada remboursera l'entrepreneur si l'entrepreneur prend les mesures que le Canada peut exiger pour recouvrer tout paiement effectué par l'entrepreneur. L'entrepreneur doit rembourser au Canada tout montant ainsi recouvré.

## **6.9 Instructions d'expédition - livraison à destination**

Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés :

Rendu droits acquittés (RDA) destination selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial :

**Commissariat à la protection de la vie privée du Canada  
Salle du courrier  
30 rue Victoria  
Gatineau, Québec  
J8X 0A8**

## **6.10 Instructions relatives à la facturation**

- (a) L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément aux informations requises dans les conditions générales;
- (b) La facture de l'entrepreneur doit inclure un article distinct pour chaque sous-alinéa de la disposition de la Base de paiement;
- (c) En soumettant des factures (sauf pour les articles soumis à un paiement anticipé), l'entrepreneur atteste que les biens et les services ont été livrés et que tous les frais sont conformes aux dispositions de la base de paiement du contrat, y compris les frais pour le travail effectué par des sous-traitants ;
- (d) L'entrepreneur doit fournir l'original de chaque facture à la personne qui sera identifiée à l'attribution du contrat.

## **6.11 Attestations**

Le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ainsi que la coopération constante quant aux renseignements connexes sont des conditions du contrat. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou à fournir les renseignements connexes, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.



## 6.12 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur au Québec, Canada et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

## 6.13 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention; y compris les clauses individuelles des CCUA incorporées par renvoi dans ces articles de la convention;
- b) les conditions générales supplémentaires;
- c) Annexe A, Énoncés des besoins;
- d) la soumission de l'entrepreneur en date du \_\_\_\_\_ (*inscrire la date de la soumission*)

## 6.14 Inspection and Acceptance

L'autorité technique sera l'autorité d'inspection. Tous les rapports, produits livrables, documents, biens et services fournis en vertu du contrat seront soumis à l'inspection du responsable de l'inspection ou de son représentant. Si les rapports, documents, biens ou services ne sont pas conformes aux exigences de l'Énoncé des besoins et à la satisfaction du responsable de l'inspection, tel que soumis, le responsable des inspections aura le droit de les rejeter ou de demander sa correction aux frais de l'entrepreneur avant de recommander le paiement.



## ANNEXE A : ÉNONCÉS DES BESIIONS

### 1. Titre:

L'acquisition des ordinateurs portables Dell Latitude 5480.

### 2. Objective:

Le but de cette Énoncé des besoins est de détailler l'exigence d'acheter des ordinateurs portables selon les spécifications du Commissariat à la protection de la vie privée.

### 3. Exigence:

L'entrepreneur doit fournir ce qui suit par le 15 mars 2018:

Article	Numéro d'article	Description	Unité	Quantité	Prix	Prix Total (Cdn)
1.	210-AKKH	Dell Latitude 5480 i7-6600u	ch	75		
2.	370-ABID	Upgrade to 8GB (1x8GB) 2400Mhz DDR4 memory	ch	75		
3.	400-AOQN	Upgrade to 256GB SSD SATA M.2 2280	ch	75		
4.	429-AAUX	External USB Slim DVD +/- RW Optical Drive	ch	75		
5.	580-ABBU	French-English Bilingual keyboard	ch	75		
6.	619-AHKN	Windows 10 Pro 64bit English, French, Spanish	ch	75		
7.	PN4	Upgrade to 4 year ProSupport with 4 year Onsite Service	ch	75		
8.	450-AFGM	Dell Dock WD15 with 130W adapter	ch	75		
9.		Quebec Enviro Fees for notebooks	ch	75		
10.		Quebec Enviro Fees for docking stations	ch	75		
11.		Shipping fees to 30 rue Victoria, Gatineau, QC J8X 0A8				
<b>Sous-total</b>						
<b>Taxes applicables (TPS, TVH, TVP)</b> L'entrepreneur doit inclure les taxes applicables requises. Dans le cas où les taxes ne sont pas saisies, les taxes applicables requises pour la province sous laquelle réside l'établissement du contractant seront appliquées.						
<b>Montant Total</b>						